

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le guide de vos démarches

DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Se présenter sur RDV en mairie à l'accueil Etat-Civil pour retirer l'imprimé et le compléter sur place.

Présenter les pièces suivantes :

Une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport ou titre de séjour)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Les délais de reconstitution du livret de famille dépendent ensuite de la mairie :

Du lieu de mariage

Et de la mairie du lieu de naissance de ou des enfants

Service Etat Civil : 02.38.79.33.00 – etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr